

<https://ricochets.cc/Appel-a-rassemblement-statique-individuel.html>



# Appel à rassemblement statique individuel

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---



### Appel à un rassemblement individuel et citoyen statique le samedi 23 mai 2020 14h place du champ de mars à Valence

La crise du Coronavirus a montré les conséquences désastreuses de la politique de ce gouvernement et de ses prédécesseurs.

La destruction des services publics et notamment celui de la santé a entraîné de nombreuses morts qui auraient pu être évitées. Le manque de matériel, de personnels et de lits avec lequel nos soignants affrontent cette crise est le résultat de dizaines d'années de destructions, privatisations des services publics.

Élections municipales tenues, fermeture tardive des écoles, absence de commande de masques et de matériels pour les soignants. Alors que le virus était à nos portes le gouvernement a continué à mentir et à s'entêter au détriment de notre santé.

Alors même qu'il offre 7 milliards d'aide à Air France mais seulement 39 millions d'euros pour l'aide alimentaire. A leurs yeux nos vies valent toujours bien moins que leurs profits.

Pour montrer qu'on oublie pas et qu'on ne veut plus jamais ça que chacun et chacun vienne le 23 mai masqué à 14h au champ de mars en respectant la distance de 2m avec ses voisins, muni de pancartes, drapeaux, banderoles pour exiger une augmentation des salaires pour tous les métiers qui permettent aux pays de vivre, pour imposer la fin d'un système économique qui détruit la nature, pour un monde d'après au service du peuple et pas du fric.



Covoit de la gare de crest à 13h15 et du point I de Saillans à 13h

ATTENTION

Des fonctionnaires de Police à Valence ont tendance (comme le samedi 16 mai devant l'hôpital de valence) à confondre le respect des mesures de protection contre le virus avec l'interdiction de manifester une opinion.

## Appel à rassemblement statique individuel

---

La déclaration de l'état d'urgence sanitaire ne donne pas les pleins pouvoirs aux fonctionnaires de police et NOUS NE DEVONS PAS ABANDONNER NOTRE DROIT DE REVENDIQUER POUR NOTRE RETRAITE - NOS SERVICES PUBLICS - LA PLANÈTE ET LA BIODIVERSITÉ - L'ACCUEIL DES MIGRANTS - LES CONDITIONS DE TRAVAIL - L'EMPLOI ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ...

La déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorise le Premier ministre à prendre par décret :

des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile) .....

Ces mesures doivent être proportionnées aux risques encourus.

Actuellement, depuis le 11 mai, il est autorisé de sortir dans un rayon de 100 km ou à l'intérieur de votre département. Vous devez respecter les gestes barrières (1m de séparation, nous recommandons 2m) et porter un masque lorsque vous êtes à proximité d'autres personnes.

Vous pouvez individuellement manifester votre opinion par pancartes, slogans, autocollants, chansons, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'article 10 souligne : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Il est aussi implicitement garanti par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Par ailleurs le code pénal (article 431-1) réprime depuis 1994, les personnes se livrant à des actes tendant à entraver de manière concertée, à l'aide de menaces, une manifestation. Signe de la reconnaissance de la liberté de manifester par la loi française. »

Si vous êtes verbalisé sur les champs de Mars en étant statique à 2m du plus proche voisin et muni d'un masque ou dans les rues avoisinantes seul ou séparé d'un mètre d'autres personnes. Ne vous fâchez pas, mais contestez en arguant de votre strict respect des mesures recommandées par le gouvernement. Prenez le numéro RIO du fonctionnaire, faites une photo de vous au moment de la verbalisation, notez l'heure et minutes des faits. Enregistrez la conversation notamment en cas de menaces ou d'insultes. Les voisins peuvent filmer et témoigner.

Si c'est la police municipale ne présentez vos documents d'identité que devant un OPJ fonctionnaire de police nationale. <http://www.syndicat-snpm.fr/les-contrôles-didentite/>

Le collectif contre la répression de la Drôme (CRS 26) centralisera les amendes, vous aidera à la contester, ira au tribunal ensuite pour faire condamner les abus de droit et d'autorité du fonctionnaire de police ou de gendarmerie.

Dans la semaine précédant le samedi 23 mai. Prenez des photos de foules dans les centres commerciaux de vos villes, les bus, devant les écoles et les rues piétonnes notamment à Valence. Ces photos serviront à démontrer que votre présence au champ de Mars était plus sécurisée que ce que permet le préfet chaque jour dans la ville. Pensez à dater vos photos....